

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE 2018 46° COURSE DE COTE REGIONALE DE LA VILLE D'ISTRES

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ISTRES
Organise le 19 et 20 MAI 2018 avec le concours de la Ville d'ISTRES, de l'OMS d'ISTRES et du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
Une compétition automobile dénommée : 46° COURSE DE COTE REGIONALE DE LA VILLE D'ISTRES
Cette compétition compte pour :
La COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE 2017 Coefficient 1,
Les Championnats de la Ligue Sportive Automobile Provence Alpes Côte d'Azur 2017.
Le présent règlement a été approuvé par la ligue Régionale PACA sous le numéro
En date du,
Et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du
Organisateur Administratif et Technique : A. S. A. ISTRES représentée par son Président Jacques ARZENO

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Mme ALAIN Marie Laure.....	Licence n° 228679
Commissaires Sportifs	M.DUFRESNE Régis	Licence n° 2484
	M.BONZON Michel.....	Licence n°213717
Directeur de Course	M.GHIGO Gérard	Licence n°1967
Directeurs de Course Adjoints	M.BARDIN Yannick	Licence n°46622
	M MELI Michel.....	Licence n°213717
Commissaire Technique responsable VH	M.PINAZO Jean-François	Licence n° 1085
Commissaires Techniques Responsable Modernes	M.PRADO Philippe.....	Licence n°56333
	M.BLANC Philippe.....	Licence n°38131
	M.FORESTELLO Jean Pierre	Licence n°11620
	M BIAGIONI Christophe	Licence n°169294
Médecin responsable	Dr MAILLOUX André.....	Licence n°152162
Chargé de la mise en place des moyens		
M. Chargés des relations avec les concurrents	Mme FORESTELLO Isabelle	Licence n°138486
	Mme JAUDEL Rosy.	Licence n°132992
Chargé de presse	M.ARZENO Jacques	Licence n° 2135
Chargé des Commissaires de route	M CEZERAC Cédric.....	Licence n° en cours
Chronométrateurs	M.GETTO Michel.....	Licence n°1525
	M.TSAKIROPOULOS Christian	Licence n°49602
Délégué Ligue FFSA PACA	M.RUFFIN Pierre.....	Licence n°23906
Secrétaire du Meeting	M POLGE Francis	Licence n°6831

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 14 MAI 2018 à 0H00

Publication de la liste des engagés le 17 MAI 2018 à 12H00

Vérifications administratives le Samedi 19 MAI 2018 de 8H00 à 12H00

Vérifications techniques le Samedi 19 MAI 2018 de 8H15 à 12H15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 19 MAI à 13H15.

Les publications, affichages et vérifications se feront au CEC LES HEURES CLAIRES à ISTRES

Briefing des commissaires le 19 MAI 2018 à 13 heures au CEC LES HEURES CLAIRES

Essais non chronométrés le 19 MAI de 14H30 à 19H30

DONT UNE MONTEE D'ESSAIS OBLIGATOIRE

Essais chronométrés le 20 MAI 2018 de 8H00 à 10H15

Conférence aux pilotes : voir art. 7.2P.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 20 MAI 2018 à 10H20.

Course

- 1^{ère} montée le 20 MAI 2018 à partir de 10H30
- 2^{ème} montée le 20 MAI 2018 ... à partir de 14H00
- 3^{ème} montée le 20 MAI 2018 à partir de 16H30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 20 MAI .à 19 Heures à l'espace 233 CEC LES HEURES CLAIRES ISTRES.

Les concurrents pourront y retirer leurs récompenses ainsi que le Palmarès ; les chèques seront envoyés par courrier.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion n°1 : le 19 MAI 2018 à 11H00 au CEC les HEURES CLAIRES

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le Samedi 19 MAI 2018 de 8H00 à 13H00.

Lieu CEC LES HEURES CLAIRES

Vérifications techniques le Samedi 19 MAI 2018 de 8H15 à 13H15,

Lieu CEC LES HEURES CLAIRES

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage MPR

Adresse : ZAC du TUBE TRAVERSE GALILEE à ISTRES

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle

Soit le 19 MAI à 13H15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs

Pesage libre des voitures pendant les vérifications techniques.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Lors des vérifications techniques, la voiture à contrôler doit être descendue de la remorque ou autre moyen de transport.

Les concurrents venant de Corse, sur demande écrite adressée à l'Organisateur, pourront ne pas rentrer en Parc Fermé Final afin de pouvoir prendre à l'heure le moyen de transport pour leur retour en Corse.

En cas de réclamation en leur rencontre, ils seront exclus du classement et perdront le bénéfice de leur éventuel prix.

Les concurrents absents lors de la Remise des Prix ne pourront prétendre recevoir leur prix.

Pour Les concurrents ne pouvant se libérer le samedi matin : nous consulter

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ISTRES BP 30008 13801. ISTRES CEDEX jusqu'au 16 MAI 2017 à 0H00.

Les frais de participation sont fixés à **360 €**, Réduits à **180 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Réduits à 150€ pour les licenciés ASA ISTRES

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Pour un pré-enregistrement : possibilité de nous l'envoyer au mail suivant

asa.istres@yahoo.fr

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **140 dont 20 VHC**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Les doubles montes sont admises

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) précisée par additif

Publicité optionnelle précisée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de la Ville d'ISTRES a le parcours suivant : CD16 entre PK2 et PK5

La course se déroulera en 3 Montées, **si l'horaire le permet.**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

Départ sur D16 face Parc de Départ sur plage aménagée (ex « Cabane des Pêcheurs »).....

Arrivée sur D16 face au Domaine de Conclué

Pente moyenne 3%

Longueur du parcours 1500 mètres

Modalités de retour au départ en convoi par séries dans le sens inverse de la course et aux ordres du Directeur de Course

Tout concurrent absent dans le convoi de sa série se verra refusé le départ

Parc de départ sur D16

Parc d'arrivée sur D16 Après Domaine de la Côte Plage

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès en convoi encadré depuis les parcs situés au CEC LES HEURES CLAIRES et Place Charles de Gaulle (Ecole Jacqueline Auriol).

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur D16

Rappel : au plus tard 15 mns avant leur heure de départ, les conducteurs devront se ranger en file sur la droite de la route D16 dans le sens de la montée afin de laisser libre une voie de sécurité.

Tout concurrent non présent pourra être exclu. Tout véhicule gênant fera l'objet d'une sanction.

Aucun stationnement hors file n'est admis. Le parc de départ est exclusivement réservé aux véhicules d'intervention et de secours.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à : CEC LES HEURES CLAIRES

Et Place Charles de Gaulle (Ecole Jacqueline Auriol) pour les voitures ouvertes, à ISTRES.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 7 heures, le 19 MAI 2018

Les remorques devront être garées au terrain multisports à proximité du Parc Fermé.

Tout contrevenant pourra faire l'objet d'un rapport au Collège des Commissaires Sportifs.

AUCUN VEHICULE NE SERA ADMIS A STATIONNER SUR LA CORNICHE DE SUFFREN

Chaque concurrent devra prendre en charge ses déchets

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé au CEC LES HEURES CLAIRES, Sauf pour les voitures ouvertes : Place Charles DE GAULLE (**Ecole Jacqueline Auriol**) à ISTRES

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications administratives
- pendant les essais et la course au parc départ
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu : DEPART DE LA COURSE.

Téléphone permanence n° 06 16 08 41 43 ou 06 83 71 18 33 ou 06 15 32 19 12

Centre de secours le plus proche :

Lieu : HOPITAL PRIVE ISTRES Téléphone Urgences n° 0825 74 35 55

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera écrite et remis aux pilotes lors des vérifications administratives. Ils devront en accusé réception par émargement.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

La procédure de départ : aux feux tricolores.

Temps pris au 1/100° de secondes doublé manuellement.

Ordre de départ : conforme au règlement standard des Courses de Côte et slalom

Au sein de chaque groupe, les concurrents partiront dans l’ordre croissant des classes de cylindrées, et au sein de chaque classe dans l’ordre décroissant des numéros de course.

Lors du retour de la zone de stationnement ou du parc d’arrivée vers le parc de départ ou le parc fermé, seul le concurrent sera à bord. Tout contrevenant sera sanctionné.

Tous les concurrents qui ne seront pas au départ de leur convoi depuis le parc d’assistance ne pourront plus se rendre en pré-grille et se verront refuser la montée de course.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : non cumulables

Coupes : non cumulables

La remise des prix se déroulera le 20 MAI 2018 à 19H00

Espace 233 CEC LES HEURES CLAIRES ISTRES.

Les concurrents pourront y retirer leurs récompenses ainsi que le Palmarès ; les chèques seront envoyés par courrier.

CLASSEMENT GENERAL	1°	180	2°	110	3°	70
Classes de 1 à 4 partants	1°	70				
Classes de 5 à 8 partants	1°	80	2°	70		
Classes de + 8 partants	1°	110	2°	90	3°	70
Classement Féminin	1°	110	2°	90	3°	70